L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié les Mardis, Jeudis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 256. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 29 AOUT 1829. Vol. II.

Conditions:—L'ABEILLE parait tous les ardis, Jeudis et Samedis, du 15 Juin au Octobre, et ensuite elle parait journellement pendant le reste de l'année.—prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque is

On peut s'abonner également à l'année, aison de $10, en payant chaque semesd'avance.

eux qui désireront cesser de recevoir la ille, devront en prévenir l'Editeur, où correspondants : les abonnés de la ville du mois et ceux de la campagne jours d'avance. On continuera à envola feuille à ceux qui ne feraient naitre leur intention de cesser, ont considérés comme abonnés.

es avis se payent *six escalins* pour remière fois, et *trois* escalins pour chainsertion subséquente, pour chaque gne, *payable d'avance*, ou bien une piaspar carré, pour la première insertion, quatre escalins pour chaque insertion bséquente, lorsqu'on ne voudra payer 'après la dernière publication.

POUR LA HAVANE,

Le brick solide et fin voilier MORO, capitaine H. Bradley, ayant la majeure tie de son chargement engagée, sera expédié s délai. Pour frêt ou passage, ledit navire nt de bons aménagemens, s'adresser à bord A. DOLHONDE,

1 Juillet No. 179, rue de Chartres

PARA LA HABANA.

El muy belero bergantin americano MORO, su capitan H. Bradley, habiendo mayor parte de su cargamento ; dará bela pocos dias. Admite flete y pasageros, tedo buenas comodidades para ellos. Acuen casa de A. DOLHONDE,

1 de Julio calle de Chartres, Núm. 179

PARA LA HAVANA.

Saldra con la brevedad posible el hermoso y velero bergantin español ANA, apitan D. J. N. Ybarguengortia, forrado y eteado en cobre. Tiene y se le dispondrán ayores comodidades para pasageros á los que ce dar el mejor trato posible, para mas amplo cimiento pueden dirijirse á

de Julio. SIMON CUCULLU.

---

barriques vieux VIN de Bordeaux, à vendre à un prix modéré par les soussignés.

juillet. FORESTIER & Co.

A LOUER.

Pour une ou plusieurs années—Une propriété située à environ une lieue en bas Nlle.-Orléans et même rive, mesurant un it de face au fleuve sur la profondeur ordi-. S'adresser à Mr. Charles Bolot, à la banque l'Association Consolidée, rue Toulouse, 2, entre les rues de Chartres et Royale. i—3.

G. BORDUZAT et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, débarqué du navire Seine de Bordeaux.

lemi bas de coton et des bas de coton pour nes, diverses qualités et couleurs.

uvertures en laine de 3 points.

piers à lettres et aux armes.

ils et pistolets à piston.

rences et Satins couleurs assorties.

de vie Cognac 4ème preuve, en pipes et

rouge en bariques et caisses diverses qua.

erçons vin blanc de Barsac supérieure.

ils et tierçons vinaigre blanc.

uin

URRE & GRAISSE.—33 fréquins de Beur dit Goshen, première qualité, arrivé par ire Illinois, et 60 barils graisse, à vendre par. E. LANE & Co.

mai. No. 15, rue de la Nlle.-Levée.

LES soussignés reçoivent par le navire *Seine*, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivans qu'ils vendront à des prix res.

ngsues de premier choix.

s assortis, à l'usage des pharmaciens.

urs et plantes médicinales.

ix d'Iris.

rolie, &c.

nai. FORESTIER & Co.

---

de Paroisse pour la Paroisse et la ville ouvelle-Orléans,

illet 1829—Présent l'hon. James Pitot. *ristoval Rodriguez contre ses créanciers.*

lecture et enrégistrement de la pétition autres documens dans cette affaire, il est é par la Cour qu'une assemblée des créé dudit Cristoval Rodriguez ait lieu en pleir, le 30ème. jour de Juillet courant, pour re sur les affaires dudit pétitionnaire, et ne tems toutes procédures contre sa pert ses propriétés sont suspendues.

Je certifie ce qui est ci-dessus.

ffH. J. KENNEDY,

t—3. greffier.

ROUMAGE offre à vendre les cles suivans reçus par les arriva ordeaux.

mes de Papier figrette, superfins, feuilles, convenable pour les mar gnols.

es Eau de vie, 4e. preuve, Cognac

rçons Vinaigre blanc, 1re. qualité. s Serrures, 4 à 10 pouces, et au-

Brin jaune, pour moustiquaire le Vin rouge vieux

29 mai.

rels of old Bordeaux Wine, for sa moderate prices, by the

(FORESTIER and

ECOLES PUBLIQUES.

LES régents des Ecoles Centrale et Primaires, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Eglise des Baptistes, "Baptist Church" Place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'elle y est rouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kinnicutt, chef, et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Bigot, chef, et Rivière professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Pichot et Roca de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Condé.

Dans chacune des écoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Ecriture, l'Arithmétique, la Géographie, et les élémens de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française.

On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Physique, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Bigot.

CONDITIONS.

Dans les écoles Primaires ; deux gourdes par mois.

Dans l'école Centrale ; pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois gourdes par mois. Pour le dessin trois gourdes par mois.

Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis.

S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des écoles Publiques, au président de la Régence, ou au Maire de la ville.

Par ordre de la Régence,

J. W. MURRAY,

Remplaçant le Directeur des écoles Publiques.

[22 juil.] *Nelle Orleans le 15 Juillet* 1829.

COUR DU 1er. DISTRICT JUDICIAIRE.—*Horatio Davis* contre *ses créanciers*.—Attendu que Horatio Davis, débiteur insolvable, actuellement en prison, a conformément à l'acte intitulé : "Acte pour venir au secours des débiteurs insolvables actuellement en prison, et pour d'autres objets" et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte, présenté ce jour sa pétition à la Cour du premier District Judiciaire ; avis est donné par le présent aux créanciers dudit Horatio Davis, et ils sont par le présent requis de comparaitre en pleine Cour, Samedi, 15 d'Août proclain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et ledit pétitionnaire élargi.

Par ordre de l'hon. Joshua Lewis.

Au Greffe, 22 *Juillet* 1829.

25 juil—6f,2ps JNO. L. LEWIS, Greffier.

CHAPEAUX DE GOUT, ET DE CASTOR.

NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire Frances, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 14 mai

---

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

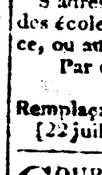

A celui qui conduira à une des geoles de cet Etat, la griffonne nommée SOPHIE, créole de St. Domingue, âgée de 30 ans, taille d'environ cinq pieds et deux pouces, ayant une dent du devant cassée. Cette esclave est partie marronne depuis 40 jours, parlant le Français, Anglais et Espagnol.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison et donnera avis au soussigné. On poursuivra en justice, avec toute la rigueur des lois, toute personne qui lui donnerait asile.

Les caps. de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point la recevoir à leurs bords.

2 aout. T. MAROT, rue Royale No. 133.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

A CELUI qui conduira à la Geole de cette ville, une négresse nommée Françoise, créole du pays, parlant bien l'espagnol, agée d'environ 38 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pecheur, qui la soutire ; ils font ensemble des voyages à la Grande Terre et au Bonnet Carré, et ils ont été vus dernièrement dans les environs de chez Mde. Livaudais.

☞ Il sera donné vingt piastres de plus, à celui qui prouvera en prenant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignemens sa remise entre les mains de la justice. V. ROUMAGE.

30 juillet.

$5 DE RECOMPENSE.

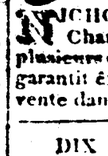

A quiconque mènera à la Geole de Police le nègre *Sanon*, appartenant à Mde. Veuve Chevalier de Morand : ce nègre est âgé d'environ trente ans, sa taille est d'a-peu-près cinq pieds trois pouces français, il a de larges épaules et parait très robuste. Il parle français et un peu l'anglais.

Les capitaines de bateaux à vapeur &c. sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois. 7 Juillet.

ESCLAVE EN MARONNAGE

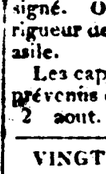

EST parti marron de chez le soussigné, il y a environ un mois et demi, un jeune nègre âgé de 14 à 15 ans, nommé LOUIS, habitant le pays depuis environ 7 ans, ayant la peau très noire et les yeux à fleur de tête. Lorsqu'il est parti, il avait une casquette noire, une chemise de ginga et un pantalon de rustic blanc; il parle anglais et français et a appartenu à Mr. Paul Martin, de cette ville.

Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On donne avis également de ne pas lui donner asile dans aucune maison.

On donnera une récompense de dix piastres à celui qui le mettra dans une des geoles de cet Etat, ou le ramènera au soussigné.

HYPOLITE BOURGOIN,

rues Dumaine et Levée, No. 105

CHANGEMENT DE DOMICILE.

H. PARIZOT Luthier et Facteur de forte-pianos, vient de transporter son établissement rue d'Orléans, No. 87, entre les rues Bourbon et Dauphine. Il continue comme par le passé, à faire et entreprendre toutes espèces de réparation d'instruments de musique ; et accord de piano. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son exactitude à les satisfaire. MM. les habitans qui auraient des instrumens à faire réparer, peuvent également s'adresser à lui, il se transportera chez eux dans le plus prompt délai. 11 aout—6.

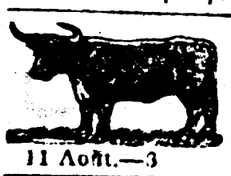

A VENDRE.

SIX vaches avec leurs suivants. S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille.

11 Août.—3

PERDU.

LA été perdu dans la journée de Dimanche dernier; trois bagues, dont une à diamant, une autre à cheveux et la troisième avec une corail. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui rapportera les objets susdits rue Bourbon, chez Mme. Lacouture, ou les laissera au bureau de l'Abeille.

4 aout. OHLY, Jr.

Sangsues de France.

REÇUES par le Bolivar du Havre et à vendre par

8 aout. FORESTIER & Co.

GLACES & SORBETS.

LE soussigné informe respectueusement le public et ses amis particuliers, que Dimanche prochain 26 courant, il fera l'ouverture d'une bicoque ou petit café, situé rue de Chartres No. 19, entre les rues de la Douane et Canal, où on servira chaque soir des Glaces faites avec soin et dans tout ce qu'on peut avoir de mieux en ce genre.

Il prévient aussi qu'il vendra ses glaces un escalin; beaucoup de personnes pouvant croire que ses glaces, vu la modicité du prix, ne peuvent pas être bonnes peuvent se détromper. Le peu de frais que nécessite cet établissement au soussigné lui permettant de les donner à ce prix et de faire encore un bénéfice raisonnable. Il enverra aussi des glaces à la campagne, qu'il garantira douze heures.

23 juillet—3f. A. LACOUTURE.

A LOUER.

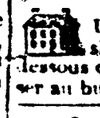

Une Maison de campagne agréablement située à environ trois quart de lieu au-dessous de la ville et du même bord. S'adresser au bureau de cette feuille. 2 aout.

CANONNIERS ATTENTION.

IL y aura exercice au fusil tous les Jeudis après midi, à dater de ce jour, dans la cour de l'ancien Couvent, à commencer de 6 heures et demie. Et tous les jours à dater du 16 de ce mois.

6 août COHEN, serg. m.

A LOUER.

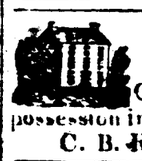

Le magasin No. 100 rue de Chartres. On pourra en donner possession immédiatement. S'adresser à C. B. KEELER 85 rue de Chartres.

A VENDRE.

UNE négresse âgée d'environ [illegible] ans, parlant anglais et français, bonne marchande pour aller par les rues, bonne blanchisseuse et un peu repasseuse et sachant faire la cuisine; avec sa fille, âgée d'environ 4 ans, ayant de bonnes dispositions. Le propriétaire ne la vend que parce qu'il n'a point dans son établissement, assez de logement pour la garder, du reste il la garantit bon sujet. On donnera du terme pour le payement. Si d'ici au 30 d'Aout prochain, elle n'est point vendue, elle sera criée à la Bourse, ce jour-là par M. J. L. Carpentier, encanteur.

S'adresser au Bureau de cette feuille.

21 Juillet,—3

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Registre des Testamens.* Mardi, 25 Aout 1829, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feue Françoise Leclerc alias Raguet f. de c. l.

Un Lot de Terre, situé rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant environ 60 pieds de face sur 60 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Le Blanc, et de l'autre par celle de [illegible]train, avec tous les édifices qui sont dessus.

Un Lot de Terre, situé rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, ayant 30 pieds de face sur 84 de profondeur plus ou moins, borné d'un côté par la propriété de J. B. Quinones, et de l'autre par celle de Marie Clapion, avec les édifices qui sont dessus. Aussi : La mulâtresse Aspasie, âgée de 11 ans.

Conditions—Les deux lots de terre payables un cinquième comptant, et le surplus en deux termes égaux, à neuf et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; l'esclave payable comptant ; les billets seront divisés par coupons à la convenance des héritiers.

Par ordre de la Cour.

1er. aout. R. BLACHE, reg. des test.

Les actes de vente seront passés par devant M. Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. F. CASTELNAU.

1er. aout. Exécuteur Testamentaire.

AVIS.—La société qui a existée jusqu'à ce jour entre A. M. Borduzat de Bordeaux et D. G. Borduzat de cette ville, sous la raison de D. G. Borduzat & Co. est dissoute à dater du 1er. Aout. 2 aout.

ARROU ROOT & CASSE.

ARROU Root & Casse de St-Domingo en débarquement de la goëlette Franklin des Cayes, à vendre par D. S. BORDUZAT.

19 Juin. 108 Rue Royale

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE

des Natchitoches. 11e. classe

Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 29 Aout.

PROSPECTUS :—

1	lot de	$10,000	$10,000
1	" "	4,000	" 4,000
1	" "	2,500	" 2,500
1	" "	1,800	" 1,800
1	" "	1,600	" 1,600
1	" "	1,352	" 1,352
6	" "	750	" 4,500
6	" "	550	" 3,300
6	" "	350	" 2,100
156	" "	60	" 9,360
780	" "	8	" 6,240
7800	" "	4	" 31,200
8,760	Lots		$77,952
15,600	Billets blancs.		

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entiers $4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET.—*Directeur*, rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St.-Louis.

28 Juillet

AVIS.—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de feu *Arnould Dubourg*, sont invitées à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à J. B. Maureau, curateur de la succession.

11 juin—3 J. B. MAUREAU.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir :—

5	Doz.	Pots	confitures de Citrons.
5	do	do	do d'Ecorces.
2	do	do	do d'Ananas.
8	do	do	do de Dattes.
2	do	do	do de Gingembre.
2	do	do	do de Cédres.
1	do	pots	compote de Gouyave;

Gelée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys. BERNARD TURPIN.

10 juin. Encoignure des rues Orléans et Royale

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 13 Juillet 1829.—Présent l'honorable James Pitot.—*Israel P. Cooper* contre *ses créanciers*.—(Pétition pour un répit.)

SUR lecture et enregistrement de la pétition et des documens relatifs à cette affaire,

Il est ordonné par la cour qu'une réunion des créanciers du dit Israel P. Cooper ait lieu le 25 Juillet courant, en l'office de S. R. Stringer, écuyer, notaire, pour délibérer sur l'objet de la dite pétition. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Pour copie conforme, Tho. S. KENNEDY.

23 Juillet.

AVIS.—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, désirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 juin.

MAISON A VENDRE.

CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Tremé. Elle est batie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets, galerie, [illegible] devant, le derrière, sur [illegible] tion, ayant 240 pieds [illegible] canal, [illegible] il forme [illegible] pieux debout [illegible] cette imprimerie pour les [illegible] Avril

---

AVIS.

ATTENDU que Julien Deshautel, cidevant Sheriff de la paroisse des Avoyelles, s'est adressé à moi, demandant l'annulation de deux billets qu'il a souscrits comme tel: l'un le vingt-quatre Mars mil-huit-cent-vingt-cinq, conjointement avec C. Cappel, George Gorton, A. Charnier, A. Dupuis, M. Vernon, C. Ham, J. Ferment, M. Broussard, H. Guilhory, Jos. Guilhory, J B. Lemoine pere, J. B. Guilhory et C. Johnson comme cautions, et l'autre le vingt de Janvier mil huit cent-vingt-sept, conjointement avec G. Gordon, C. Cappel, F. Grémillion, C. Grémillon, J. Ferment, M. Broussard et J. Guilhory comme cautions ;

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles les dits billets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nelle-Orléans, le neuf de Juillet, mil huit cent vingt-neuf et la cinquante quatrième année de l'Independance des E. Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN,

Secrétaire d'Etat. 18 juillet

ATTENDU que, Alexandre Labranche s'est adressé à moi demandant l'annullation de l'hipothèque spéciale qu'il a souscrite le cinq de Décembre mille-huit-cent-vingt huit, en faveur du Gouverneur de l'Etat, comme caution d'Anacharsis Luminais, shérif de la paroisse St. Charles, sur une terre située dans la dite paroisse, mesurant huit arpents de face au fleuve quarante de profondeur.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au secrétaire d'Etat, dans le délai de 30 jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annullée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nelle-Orléans, le trentième jour de Juin mil huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etat-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Par le gouverneur,

G. A. WAGGAMAN,

Secrétaire d'Etat. 2 Juillet.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans, 14 Juillet 1829—Présent, l'hon. James Pitot.—Issac Lambert et ses créanciers, pour un répit.

SUR motion de A. B. Leary, Ecuyer, avocat du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit pétitionnaire aient à déduire, d'ici au Samedi 25 Juillet prochain, ce jour même, les raisons pour lesquelles les résolutions prises par les dits créanciers, en présence du notaire public, ne seraient pas homologuées et confirmées, et le répit d'un, deux et trois ans accordé au dit pétitionnaire.—Je certifie conforme l'extrait ci-dessus.

16 juillet Thos. S. KENNEDY, greffier

AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue Espagnole.

UNE personne lettrée, récemment arrivée dans cette ville, se propose d'y ouvrir un cours de langue espagnole, langue très belle, très riche et très facile à apprendre, suivant par des Français et des Italiens : avec de l'aptitude et de l'application, 3 à 4 mois de leçons suffisent pour la savoir parler, non parfaitement, mais assez pour se faire bien comprendre et pour la traduire.

Le professeur demeure chez M. Jourdan, libraire, à l'encoignure des rues Royale et St.-Anne.

Nota—Le même professeur se propose d'ouvrir également des cours de Rhétorique, de Géographie, d'Histoire, des droits et des devoirs de l'homme en société, d'économie politique, etc., cours qui seront successivement annoncés dans ce journal. 2 juillet.

FOIN—260 balles Foin du Nord de première qualité, reçues par le paquebot Kentucky, et à vendre par

27 juin. FOSTER & HUTTON.

BLANC DE CERUSE.

200 Barillets Blanc de Céruse pour broyé à l'huile, en débarquement du brick Swan, venant de Philadelphie et à vendre par

27 juin. S. P. MORGAN & Co.

FROMAGE & BEURRE de Goshen, reçu par le Kentucky, venant de New-York et à vendre par

27 juin. Js. PREAU & Co.

RUM ET GENIEVE DU NORD.

50 Barils Rum, 10 barils Genièvre, 9 barils Eau-de-Vie 4ème. épreuve, en débarquement du navire Azolia, à [illegible] par

27 juin. [illegible]REAU & Co.

CHEMISES DE COTON, une caisse contenant 24 doux. Chemises de coton communes et pour grandes tailles. A vendre par

27 Juin. JOHN P. PAYSON.

LE soussigné offre à vendre [illegible] ventes,

75 barillets Langues de [illegible]

[illegible] d'Ecosse,

[illegible] Anis,

[illegible] tie,

[illegible] lle et au beurre,

[illegible] Havane,

[illegible] eille et d'Ananas,

Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux,

Vins de toutes pièces,

Kirswasser de la Forêt Noire, &c. &c.

B. T[illegible]

14 mai encoignure des rues [illegible]